

JUIN 23



CHARTRE RSE 2023 DU GROUPE BILS-DEROO



GROUPE
BILS-DEROO
la logistique clef en main



0 ENGAGEMENTS 3
De la direction
Du comité RSE

1 GOUVERNANCE 5
Intégration de la RSE dans la stratégie et
dans la gestion des risques

2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES 7
Liens durables avec les clients,
sous-traitants, fournisseurs
Corruption et fraudes

3 CLIENTS CONSOMMATEURS 10
Pratiques loyales en matière
d'informations et de contrats

4 SOCIAL 12
Santé et sécurité au travail
Développement du capital humain

5 ENVIRONNEMENT 14
Charte climatique et pollution de l'aire
Énergie
Économie circulaire

6 DROITS DE L'HOMME 17
Promotion de la RSE dans la chaîne de
valeurs

Que représente la RSE pour vous ?

La RSE est un levier de performance pour notre entreprise qui englobe toutes nos actions dans le but d'améliorer notre environnement qu'il soit humain, social ou naturel et limiter nos impacts négatifs sur la société.

Engagés depuis de nombreuses années déjà dans une démarche vertueuse, nous sommes conscients des enjeux de développement durable qui se construisent aujourd'hui. Etant un acteur majeur de la région des Hauts-de-France, il était de notre responsabilité de nous engager officiellement en lançant notre démarche RSE.

Comment l'avez vous intégrée dans la stratégie de l'entreprise ? Comment se matérialise-t-elle concrètement ?

Née d'une prise de conscience, de l'identification des enjeux RSE et soutenue par l'engagement des collaborateurs, la démarche a vu le jour en juin 2020 avec la création d'un comité et le lancement des premiers enjeux issus du Référentiel RSE en Logistique.

Pleinement intégrée dans la stratégie du groupe CAP 2025 nous sommes désormais sensibilisés à cette démarche globale qui se concrétise par un

certain nombre d'actions et de décisions, comme par exemple le développement du report modal, l'utilisation de carburants alternatifs, la souscription à un contrat 100% électricité verte, le développement d'une politique inclusive, ...

En nous appuyant sur nos évaluations Ecovadis nous formalisons/créons chaque année notre plan d'actions dans une optique d'amélioration continue.

Quel CAP souhaitez-vous atteindre pour la démarche ? Quels sont vos horizons ?

Grâce à nos actions mises en place depuis 2 ans et portées par nos collaborateurs et le comité RSE, nous avons atteints certains objectifs comme la signature de la Charte Objectif CO2 et labellisation Ambassadeur pour l'Emploi Logistique et Transport. Notre volonté à l'horizon 2025 est l'obtention d'un label RSE.

Nous sommes néanmoins conscients des enjeux et du chemin qu'il nous reste à parcourir et restons sensibles sur les sujets de demain dans le but d'avoir une démarche à l'écoute de nos collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.



NOUS SOMMES CONSCIENTS DES ENJEUX ET DU CHEMIN QU'IL NOUS RESTE À PARCOURIR ET RESTONS ALERTES SUR LES SUJETS DE DEMAIN DANS LE BUT D'AVOIR UNE DÉMARCHE À L'ÉCOUTE DE NOS COLLABORATEURS, CLIENTS, PARTENAIRES ET FOURNISSEURS.

Le comité RSE du Groupe Bils-Deroo est formé exclusivement de collaborateurs volontaires et engagés. Dans le but de répondre au mieux aux enjeux de demain, les pilotes s'appuient sur l'expertise terrain afin de concrétiser la démarche.



LA RSE EST POUR MOI UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ DE FÉDÉRER L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS AUTOUR D'UN PROJET COMMUN : L'AVENIR DE NOTRE PLANÈTE

La démarche RSE du Groupe Bils-Deroo a vu le jour en 2020. Poussée par la direction, elle est pilotée par un comité composé de collaborateurs engagés et soucieux des enjeux de demain : « La RSE est pour moi une formidable opportunité de fédérer l'ensemble des collaborateurs autour d'un projet commun : l'avenir de notre planète ».

Le comité RSE, c'est avant tout des personnes volontaires et motivées pour faire bouger les choses : « La RSE constitue une démarche d'amélioration qui permet d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Nous travaillons tous vers un objectif commun avec une volonté de montrer l'exemple.»

Cette démarche permet également de rassembler et fédérer autour d'un but commun : « Être membre du comité RSE me permet de poursuivre mon engagement personnel au sein de mon entreprise pour contribuer à l'écriture d'un avenir plus durable pour nos enfants. »

L'objectif est simple « La RSE c'est une prise de conscience et une implication personnelle pour un bénéfice collectif ! S'impliquer dans la RSE, c'est contribuer à rendre la société et l'entreprise plus vertueuses »



ÊTRE MEMBRE DU COMITÉ RSE ME PERMET DE POURSUIVRE MON ENGAGEMENT PERSONNEL AU SEIN DE MON ENTREPRISE POUR CONTRIBUER À L'ÉCRITURE D'UN AVENIR PLUS DURABLE POUR NOS ENFANTS.

GOUVERNANCE

Pour nous, intégrer la RSE dans notre stratégie d'entreprise est essentiel pour mener à bien la démarche. Cela passe notamment par :

- une communication transparente et un recueil des attentes de nos parties prenantes,
- l'intégration des enjeux de la RSE dans nos prises de décision à tous les niveaux,
- la maîtrise des impacts de nos décisions et activités sur nos parties prenantes et sur l'environnement,

Outre l'intégration des enjeux RSE dans notre stratégie, nous analysons, intégrons et gérons les risques et opportunités RSE liées à nos activités.

Cette démarche vertueuse, bénéfique pour l'ensemble de nos parties prenantes, nous permet d'anticiper les changements, de nous développer d'avantage et de pérenniser nos activités.



INTÉGRATION DE LA RSE DANS LA STRATÉGIE ET DANS LA GESTION DES RISQUES

Objectif : Engagement de la direction sur l'intégration de la RSE dans sa stratégie



QUELQUES ACTIONS

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ RSE

CRÉATION D'UNE CHARTE RSE

ANALYSE DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS À L'IMPORTANCE DES ENJEUX RSE

MISE EN PLACE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE RSE

CHARTRE RSE ET ENGAGEMENT

Depuis Juin 2020 le Groupe Bils-Deroo a décidé de lancer une démarche RSE. C'est une démarche d'amélioration qui permet d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Résultant d'une action collective des salariés ainsi que de la direction elle est pilotée en interne par un comité RSE. C'est alors 7 collaborateurs qui ouvrent le bal devenant pilotes des 7 enjeux prioritaires déterminés par le référentiel.

En 2021, les premières actions voient le jour avec notamment un audit interne sur le relamping ou encore la mise en place d'une politique de sécurité,

une politique formation, un tableau de bord santé et sécurité ...

Le comité et la direction décident de participer la même année aux Semaines Européennes du Développement Durable dans le but de fédérer les collaborateurs autour de ces enjeux. Ainsi des sensibilisations sur la démarche, l'égalité homme/femme se mettent en place.

En 2022, le comité s'agrandit et compte alors 13 collaborateurs. Le Groupe intègre également 4 nouveaux enjeux : Corruption et fraude, Promotion

de la RSE dans la chaîne de valeur, Dialogue social, Economie circulaire. Cette même année, l'entreprise devient signataire de la charte «Les Transports s'engagent» du dispositif Objectif CO2 et se voit décerner le Label Ambassadeur pour l'emploi. Le rendez-vous est pris pour la deuxième édition des Semaines Européennes du Durable, mettant cette année là l'accent sur les modes de transports des collaborateurs avec pour objectif de répondre à leurs problématiques liées au déplacement domicile-travail.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses clients / consommateurs et concurrents. C'est un élément incontournable pour la bonne mise en œuvre d'une démarche RSE. Elle regroupe des domaines d'action aussi divers que : la lutte contre la corruption, l'engagement politique responsable, la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur, le respect des droits de propriété. En accord avec ces principes et ces actions, le Groupe Bils-Deroo s'inscrit dans cette démarche en mettant en place diverses actions dans le but de garantir une transparence avec ses différents interlocuteurs. On vous en dit plus ...



LIENS DURABLES AVEC LES CLIENTS, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Objectif : Etablir des partenariats durables avec les sous-traitants et fournisseurs

DURÉE MOYENNE
DES CONTRATS

+24 MOIS

QUELQUES ACTIONS

FORMATION ACHATS RESPONSABLES DU SERVICE ACHATS

MESURE DU TAUX DE DÉPENDANCE DES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS

UNIFORMISATION DE LA DURÉE DE CONTRAT DE NOS FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS

RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

Le Groupe Bils-Deroo a entamé une démarche de labélisation pour la Charte Relations fournisseurs responsables créée 2010. Elle vise à inciter les entreprises, organismes publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle est aujourd'hui pilotée par le Médiateur des entreprises et le CNA (Conseil National des Achats).

La charte a été réactualisée en octobre 2021 pour devenir la charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR).

Les 10 engagements de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretien d'une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière

- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats
- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur «relations fournisseurs», chargée de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

CORRUPTIONS ET FRAUDES

Objectif : Lutter contre toutes les formes de corruption

RÉDACTION ET MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ÉTHIQUE ACCESSIBLE À TOUS LES COLLABORATEURS DU GROUPE

NOS ENGAGEMENT EN TANT QU'ENTREPRISE INTÈGRE

Le Groupe s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

La corruption et le trafic d'influence constituent des délits pénaux, assortis de lourdes sanctions tant pour une entreprise que pour une personne physique participant à toute forme de corruption même indirecte.

Conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II »),

le Groupe s'engage à mettre en place des mesures destinées à prévenir et détecter la commission de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Ces actes délictueux font l'objet d'une tolérance zéro au sein du Groupe et exposent leurs auteurs à des mesures disciplinaires pouvant conduire au licenciement pour faute des employés concernés et à des poursuites judiciaires devant les juridictions civiles et pénales.

Le Groupe s'engage à élaborer une politique de prévention de la

corruption, à laquelle chaque collaborateur devra se conformer.

Le Groupe s'engage à prendre toute mesure pour éviter un quelconque acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ses activités et veille à ce que, dans le cadre de ses contrats ou relations avec les autorités publiques, aucune rémunération, paiement de facilitation ou avantage quelconque ne soit versé ou remis directement ou indirectement à un agent public ou un élu.

CLIENTS CONSOMMATEURS

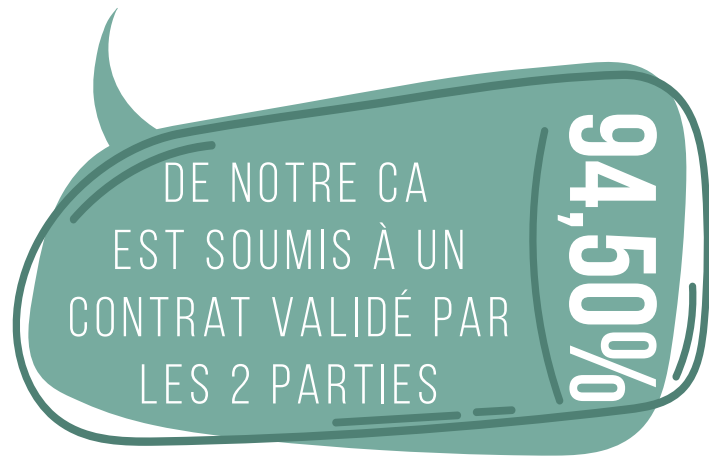
Les pratiques loyales en matière de commercialisation, information et contractualisation permettent au Groupe Bils-Deroo d'établir une relation durable et de confiance tant avec ses clients qu'avec ses principaux sous-traitants. Cela passe non seulement par le respect des règles en matière de contractualisation et de ses engagements contractuels, mais aussi par la transparence et la fiabilité dans la commercialisation de ses services logistiques et les informations qu'il transmet à son client dans le cadre de leurs relations contractuelles. Ces pratiques loyales assurent la réputation du Groupe, et sa capacité à développer des relations commerciales robustes avec ses clients.

Dans les relations avec ses fournisseurs et sous-traitants, cela implique la formulation de contrats sans clauses abusives, et le partage d'informations claires et suffisantes sur les conditions de la prestation attendue, qui sont ensuite respectées. Ces pratiques loyales contribuent à établir une relation durable et de confiance avec les fournisseurs et sous-traitants.



PRATIQUES LOYALES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS ET DE CONTRATS

Objectif : Contractualiser un maximum de clients



QUELQUES ACTIONS

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT-TYPE POUR LES DOSSIERS LOGISTIQUES SPOTS OU DE DÉBORDS POUR UNE DURÉE DE MOINS DE 6 MOIS

FORMATION DU PERSONNEL COMMERCIAL SUR LES PRATIQUES LOYALES EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

CHARTRE RELATIVE AUX RELATIONS COMMERCIALES

Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe Bils-Deroo souhaite privilégier ses relations d'affaires avec des Partenaires ayant les mêmes objectifs que les siens dans les domaines de sa politique environnementale, sociale et éthique des affaires.

A ce titre, le Groupe Bils-Deroo attache une grande importance au fait que ces derniers présentent des garanties suffisantes en termes d'intégrité.

La présente Charte a pour vocation de définir le minimum à respecter par chaque Partenaire d'Affaires sans pour autant se substituer aux législations applicables, auxquelles ce dernier doit se conformer strictement.

L'objectif étant que les Parties appliquent et fassent

appliquer les bonnes pratiques, dans une relation de confiance réciproque et dans le respect des droits et devoirs respectifs :

- Respecter ses engagements contractuels,
- Etablir une relation de confiance avec les partenaires d'affaires (Equilibre économique, lutte contre la dépendance commerciale),
- Respecter l'intégrité des parties prenantes à la relation commerciale,
- Lutter contre la corruption et les atteintes à la concurrence,
- Respecter les règles liées au droit du travail, de la santé et de la sécurité des salariés,
- S'engager sur la performance et l'amélioration tout au

long de la relation commerciale,

- Respecter l'environnement,
- Respecter la confidentialité des informations issues des relations commerciales,
- Nommer des interlocuteurs privilégiés (Commerciaux et Opérationnels) entre les parties qui auront pour missions de dialoguer sur les conditions d'exécution de la relation d'affaires mais aussi sur les performances des services proposés,
- Signaler les problèmes de tout ordre pour pouvoir les anticiper et les régler dans les meilleurs délais afin d'en limiter les conséquences.

SOCIAL

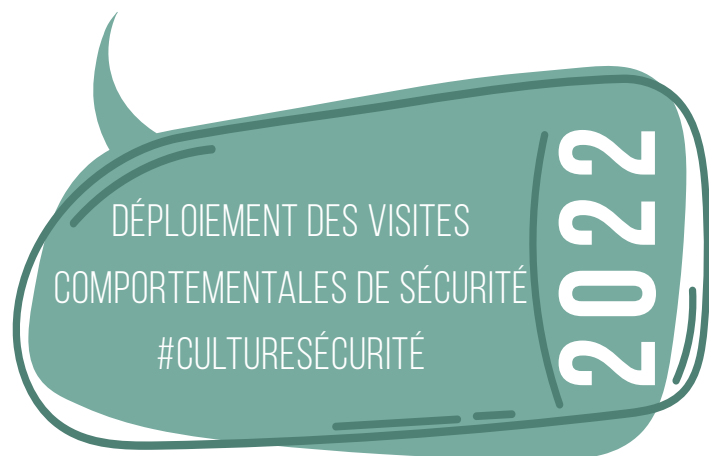
La sécurité est un défi permanent à relever pour tous les salariés du Groupe. Un accident, qu'il soit grave ou bénin, peut être traumatisant, handicapant pour la victime. Il est toujours un échec pour l'entreprise; c'est pourquoi nous nous devons d'améliorer sans cesse nos résultats sécurité. Le système de management pour la sécurité repose sur plusieurs points notamment : l'analyse et évaluation des risques ; la vérification des équipements de travail avant utilisation ; le respect du port des tenues de travail et des équipements de protections individuelles (EPI) ... Nous impliquons tous nos collaborateurs dans cette démarche et mettons à leur disposition les supports nécessaires afin de remonter des situations à risque.

Le Groupe s'attache à développer une politique inclusive, réelle opportunité de développement et de performance économique. L'objectif est de créer un environnement de travail diversifié où chacun se sent valorisé et peut exploiter tout son potentiel. Les grandes lignes de cette démarche s'articulent autour de cinq axes : l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, l'égalité homme-femme, l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, l'insertion professionnelle des jeunes et la mobilité interne.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objectif : Réduire le nombre d'accidents avec arrêts et de maladies professionnelles



QUELQUES ACTIONS

DÉMARCHE DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ- SÉCURITÉ

FAIRE DES SALARIÉS DES ACTEURS DE PRÉVENTION GRÂCE À LA FORMATION

INTÉGRER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE QUOTIDIEN DES COLLABORATEURS GRÂCE À DES INDICATEURS

FAVORISER LA COMMUNICATION SUR LES SUJETS DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PAR LE BIAIS DE GROUPES DE TRAVAIL

PROMOUVOIR LES PLANS DE PRÉVENTION ET LES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Objectif : Participer au développement des collaborateurs et être partenaire pour l'emploi

QUELQUES ACTIONS

PROMOTION DE LA MOBILITÉ INTERNE

INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

DÉCOUVERTE DE NOS MÉTIERS AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI, AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ENVIRONNEMENT

Pour faire face aux multiples enjeux environnementaux de nos activités logistiques et transports et en réponse aux attentes de nos parties prenantes, nous œuvrons pour promouvoir les principes de la responsabilité environnementale au sein du Groupe Bils-Deroo et de gérer efficacement les risques et impacts associés. Nous abordons notamment le changement climatique, qui est un enjeu fondamental résultant des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos activités, et qui répond à notre objectif principal: maîtriser et limiter les émissions de CO².

En nous engageant sur la maîtrise de nos consommations d'énergies, nous voulons réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre et empêcher, à notre échelle, le réchauffement climatique. Nous ne voulons pas uniquement réduire le montant de nos factures mais nous souhaitons surtout participer activement à l'effort que chacun doit fournir pour assurer une transition énergétique qui s'avère être indispensable pour préserver notre planète. Cela passe par plusieurs actions que nous avons déjà entamées afin d'être en cohérence avec nos ambitions.

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire. Être engagé dans une démarche d'économie circulaire revient à considérer que les déchets peuvent devenir une ressource. Il convient de les valoriser, en optimisant leur réutilisation et leur recyclage. Conscient de son impact sur l'environnement, le groupe Bils-Deroo s'engage dans un tri plus efficace de ses déchets afin de réduire sa proportion de DIB (Déchets Industriels Banals) générée.



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POLLUTION DE L'AIR

Objectif : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre



QUELQUES ACTIONS

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT RAIL-ROUTE PAR CAISSE MOBILE

FLOTTE DE VÉHICULES PROPRES

FORMATION À L'ÉCO-CONDUITE

OPTIMISATION DES TOURNÉES DE LIVRAISON

RÉDUCTION DES TRANSPORTS À VIDE

UTILISATION DE CARBURANTS ALTERNATIFS COMME LE GNV

OBJECTIF CO₂

La filiale Transport du Groupe Bils-Deroo vient de signer la charte d'engagement Objectif CO₂ du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) démontrant ainsi sa volonté de diminuer ses rejets de polluants atmosphériques au niveau de ses activités transports.

Engagé pour trois ans dans le dispositif créé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et les organisations professionnelles du secteur, Bils-Deroo Transports désire réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un plan d'actions basé sur quatre axes :

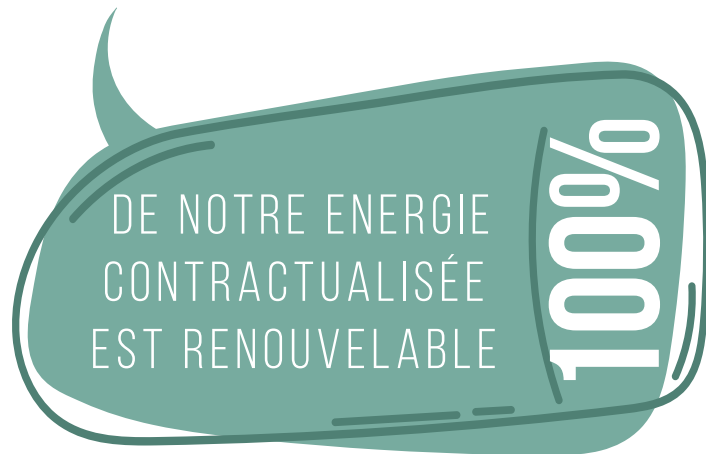
- **Véhicules** : il regroupe l'ensemble des actions qui concernent le véhicule et la remorque (coupure automatique du moteur au ralenti)
- **Carburant** : Il s'agit des actions portant sur l'énergie de propulsion des véhicules (suivi des consommations, gestion du parc pneumatique, renouvellement de 30% de la flotte, carburant alternatif, gestion et utilisation de l'information)
- **Conducteurs** : il rassemble les actions portant sur le comportement des conducteurs (conduite économique, bonnes pratiques dans le transport)
- **Organisation des transports** : il concerne les actions relatives à l'optimisation des trajets et des chargements, au recours aux modes non routiers, création de plans de transport.

De plus, toute entreprise engagée dans ce processus bénéficie gratuitement d'outils opérationnels pour évaluer ses émissions, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement personnalisé afin de suivre les progrès réalisés.

Le Groupe Bils-Deroo poursuit ainsi le déploiement d'actions Green concrètes qui s'inscrivent sur le long terme, dans ses objectifs de progrès 2022 et dans son système de management de la qualité. De plus, la création d'un comité RSE en interne permet également de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin qu'ils soient partie prenante du projet.

ENERGIE

Objectif : Assurer notre transition énergétique



QUELQUES ACTIONS

RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES SUR NOS SITES.

CHANGEMENT DES LUMINAIRES CLASSIQUES EN ÉCLAIRAGE À TECHNOLOGIE LED (OBJECTIF 95% À FIN 2025)

INSTALLATION DES GTB POUR UN SUIVI PLUS PERTINENT DE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES.

CHOIX DE NOS DATACENTERS CERTIFIÉS ISO 50001 ET LABEL BAS-CARBONE.

INSTALLATION D'OUTILS POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS FUGITIVES.

SENSIBILISATION AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT SUR LES IMPACTS ÉNERGÉTIQUES AU QUOTIDIEN.

TOUS NOS PROJETS IMMOBILIERS LOGISTIQUES INTÈGRENT LA NOTION DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (100% DE NOS PROJETS INCLUENT LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, VOLONTÉ D'OBTENIR LE LABEL 0% CARBONE ET LABEL BIODIVERSITY SUR CERTAINS PROJETS, CERTIFICATION BREEAM VERY GOOD VOIRE EXCELLENT)

QUELQUES ACTIONS

CARTOGRAPHIE DES DÉCHETS AVEC UN SUIVI MENSUEL CONCERNANT LES QUANTITÉS GÉNÉRÉES ET LES COÛTS ASSOCIÉS

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AU TRI DES DÉCHETS

(IDENTIFICATION ET UNIFORMISATION DES POINTS DE COLLECTE)

FOURNIR LE MATÉRIEL ADAPTÉ POUR LE TRI

ECONOMIE CIRCULAIRE

Objectif : Maîtriser notre gestion des déchets



DROITS DE L'HOMME

D'après le Pacte Mondial, « [Le] respect des droits de l'homme signifie faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels directs ou indirects de l'organisation afin de les corriger. L'être humain doit jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou tout autre statut.»

Au-delà du simple respect des droits de l'homme, les organisations sont encouragées à prendre des mesures concrètes et volontaires pour soutenir et promouvoir le respect des droits de l'homme en apportant une contribution positive à travers leur cœur de métier, investissements sociaux stratégiques, politiques de mécénat, engagements politiques publiques, partenariats et autres actions collectives. Egalité homme-femme, politique de non discrimination, obligation de vigilance, le Groupe Bils-Deroo met en place des actions concrètes afin de veiller au respect des droits de l'homme au sein de l'entreprise et de ses structures partenaires.



PROMOTION DE LA RSE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Objectif : Encourager la mise en place d'une démarche RSE auprès de nos fournisseurs/sous-traitants



QUELQUES ACTIONS

INTÉGRER LE DEVOIR DE VIGILANCE DANS LA CHARTRE ÉTHIQUE OU LE CODE DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE

SENSIBILISER, À CHAQUE RENCONTRE, LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS À L'IMPORTANCE DE CES ENJEUX

TRAITER CE SUJET AU COURS DES FORMATIONS EN PARTICULIER DANS LA FONCTION ACHATS

L'OBLIGATION DE VIGILANCE

Cette obligation s'adresse à tous les donneurs d'ordre entendant passer un marché de fournitures, de travaux ou de prestations de service de plus de 5000 euros hors taxes sur l'année. Les donneurs d'ordre ont une responsabilité vis-à-vis de leurs sous-traitants et doivent vérifier leurs conformités au regard du droit du travail et ce dès la signature du contrat puis tous les 6 mois.

L'entreprise principale doit alors vérifier que son sous-traitant s'acquitte bien de ses obligations de déclaration, de paiement de ses cotisations et qu'il déclare bien ses salariés.

L'obligation de vigilance du donneur d'ordre a pour objectif de lutter contre le travail dissimulé.

Les articles D8254-2, D8254-3, D8222-5 et D8222-7 du Code du Travail énumèrent les documents à collecter pour l'entreprise donneuse d'ordre :

- L'attestation de vigilance
- L'attestation de régularité fiscale
- L'extrait de l'inscription de l'entreprise
- La liste nominative des salariés étrangers hors EEE ou attestation sur l'honneur du non-emploi de salariés étrangers hors EEE.